

COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 345
VENDREDI 23 MARS 2018 à 19h00
au Centre Administratif à BASSEMBERG

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RIEBEL, Président,
Assisté des Vice - Présidents :
Mme Nicole ZEHNER
MM. Roland MANGIN, André FRANTZ, Serge JANUS, Bernard SCHMITT

ETAIENT PRESENTS :

Mmes Chantal SCHMITT, Yvette WALSPURGER, Frédérique MOZZICONACCI.
MM. Dominique HERRMANN, Fabien DOLLE, Emmanuel ESCHRICH, Charles FAHRLAENDER, André REBOUL, Raphaël CHRISTOPHE, Daniel ANCEL, Bernard WOLFF, Rémy SPIES, Jean-Marie SCHWEITZER, Roland RENGERT, Loïc GUYADER, Raymond WIRTH, Rémy BAUER, Jean-Philippe HOLWEG, Alain MEYER, Laurent HERBST, Francis ADRIAN, Claude GARRE, Jean-Georges HIRSCHFELL, Raymond SCHWEITZER, Rémy ANTOINE GRANDJEAN,

Suppléants : Marc NIESS

ETAIENT EXCUSES :

M. Alexandre PITON, Sous-Préfet de Sélestat-Erstein,
M. Antoine HERTH, Député,
M. Jean-Pierre PIELA donne procuration à M. Charles FAHRLAENDER,
M. Christian HEIM donne procuration à M. Roland MANGIN,
Mme Christiane DUTTER donne procuration à Mme Nicole ZEHNER,
M. Gérard CHAMLEY donne procuration à André FRANTZ,
Mme Nicole DESCHAMPS, Comptable du Trésor

Suppléant : Jérôme MAIER, Francis LEHRY

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

M. Laurent KRACKENBERGER, Directeur de l'Antenne CD de Sélestat,
Mme Christine ZEMB, responsable du Pôle Fonctionnel,
M. Thierry FROELICHER, responsable du Pôle Aménagement du Territoire,
La Presse : Mme Lucienne FAHRLAENDER

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes qui se sont déplacées pour cette réunion, fait part des excusés et des procurations et dans ses propos liminaires aborde les points suivants :

Complémentaire Santé

M. Jean-Marc **RIEBEL** informe que la réunion publique d'information pour la Complémentaire Santé Intercommunale se tiendra :

- Le Jeudi 26 Avril 2018 dans la salle de spectacle de la M.J.C.
 - à 16H00 pour les retraités
 - à 18H30 pour les salariés et les entreprises

Il précise que les affiches et les invitations seront envoyées dans les Communes, à leurs référents seniors et Clubs de 3^{ème} âge.

Le Président invite les Communes à relayer cette information.

PLUi

Le Président informe l'assemblée que la prochaine Conférence des Maires aura lieu le Lundi 09 Avril 2018 à 18H00.

Il précise également qu'il y aura une inversion entre les dates des réunions publiques et de la réunion PPA par rapport à ce qui a été annoncé.

En effet, la réunion PPA aura lieu en Juin et les réunions publiques en Septembre.

Natura 2000

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire de l'embauche d'un animateur Natura 2000, pour les 4 sites de la Vallée de la Bruche et de Villé et précise que sa prise de fonction est programmée début Mai 2018.

Il est rappelé que le financement de ce poste est assuré intégralement par l'Etat.

Hommage

Le Président fait part à l'assemblée du décès de Jean-Paul BASTIAN, Vice-Président des Chambres d'Agriculture d'Alsace et du Grand Est.

Il tient à rendre hommage à un partenaire avec de fortes convictions qui a toujours su défendre les dossiers de l'Agriculture de Montagne.

I – APPROBATION du C.R. du Conseil Communautaire N° 344

Personne n'ayant de question ni de remarque à formuler, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion N° 344 du 23 Février 2018.

II - COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS

1.) Commission AGRICULTURE-ENVIRONNEMENT du 05 Mars 2018

Présenté par Serge JANUS

A.) APFM

a.) Projet de convention avec la Chambre d'Agriculture et la Communauté de Communes de la vallée de la Bruche pour la période 2018-2022

Le 24 Janvier 2018, les élus de la Chambre d'Agriculture et des Communautés de Communes des vallées de la Bruche et de Villé se sont retrouvés afin de dresser un bilan des actions menées ensemble depuis 15 ans et redéfinir les nouveaux axes de travail pour les 5 années à venir.

ENJEUX ET OBJECTIFS 2018 -2022:

Paysage – Environnement – Biodiversité Rôle de l'Agriculture sur le Territoire

Les enjeux :

- Conforter les démarches portées par les collectivités dans les domaines du paysage et de l'environnement en lien avec tous les acteurs du territoire.
- Maintenir un nombre suffisant d'exploitations en favorisant l'installation des jeunes et en confortant les exploitations existantes.
- Permettre aux exploitants agricoles d'atteindre l'autonomie fourragère.
Par la préservation de l'espace agricole (perte foncière/ changement d'affectation, dégâts de gibiers)
Par l'augmentation de la productivité des prairies tout en préservant leurs diversités
- Maintenir une agriculture viable et respectueuse de l'environnement en favorisant le renouvellement des MAE.

Les objectifs :

- Avoir un état des besoins au niveau des paysages ouverts et/ou paysages fermés (forestier).
Poursuivre les démarches d'AFP et les rénovations pastorales
Bon dosage du rapport environnement (protection) – agriculture (gestion compétitivité).
La place de l'agroforesterie.
- Analyse de la mobilité foncière à court et moyen terme.
- Conforter la stabilité du foncier agricole.
- Porter à connaissance du rôle de l'agriculture : travail de communication / multifonctionnalité de l'agriculture.

Valorisation des Ressources Fourragères

Les enjeux :

- Maintenir un nombre suffisant d'exploitations en favorisant l'installation des jeunes et en confortant les exploitations existantes.
- Permettre aux exploitants agricoles d'atteindre l'autonomie fourragère
 - Par la préservation de l'espace agricole (perte foncière, dégâts de gibiers).
 - Par l'augmentation de la productivité des prairies (RSD, conseil technique...).
 - Par la sécurisation face aux années sèches
- Maintenir une agriculture viable et respectueuse de l'environnement en favorisant le renouvellement des MAE.

Les objectifs :

- Enquête simple sur le devenir prévisible des exploitations agricole.
- Accompagnement technique : compostage, séchage en grange, technique herbe, épandage, dégâts de sangliers.
- Echanges partagés à l'ensemble du massif, remobiliser chaque acteur (Région, Département, Communes, Etat) sur l'élaboration d'une politique MAE 2020-2025 (dès 2018) : montrer une cohérence (avoir des données sur l'impact au niveau des exploitations (économique) et sur les paysages).

Valorisation des produits et plans qualité

Les enjeux :

- Conforter le revenu par la valorisation des produits.
Favoriser une meilleure valorisation des produits.
Disparité de l'appui technique transformation lait/viande.
- Conforter les plans qualité.
Adapter l'offre à la demande.
Valoriser et faire connaître les pratiques de production.
Mise aux normes des exploitations (vente directe, dérogation, agrément européen).
Accompagnement sanitaire des exploitations notamment pour la viande (idem AMF).
- Faire connaître la diversité et l'importance des prairies dans les paysages de montagne.
Mise en valeur de la qualité des prairies et leur impact sur les exploitations (produits, image ...).

Les objectifs :

- Mutualisation des savoir-faire et des équipements.
Pérennisation des actions sur le lait.
Formation technologie viande.
Adaptabilité à la clientèle (diversification de la gamme de produits transformés).
- Mise à jour des plans qualité et des connaissances dont l'organisation d'une structure collective pour le suivi technique viande.
Communiquer sur les techniques de fabrication.
- Pérenniser les concours Prairies Fleuries comme outil de communication.
Rechercher la qualité des prairies pour être moins dépendants des compléments.

Commercialisation des produits et promotion de l'Agriculture de Montagne

Les enjeux de la commercialisation :

- Cohérence entre les différents moyens de commercialisation.
- Meilleure valorisation des produits.
Renforcer et moderniser la communication.

Les objectifs :

- Echanges d'informations avec les acteurs économiques sur les projets de commercialisation.
Analyser les cibles : Etude de Marché et de Consommation.
Analyser les modes de commercialisation des produits fermiers.
Réflexion autour d'un projet alimentaire territorial.
- Refonte de la communication de l'APFM.
- Evaluation annuelle via une Commission.

PLAN D' ACTIONS 2018 :

Suite à la définition des enjeux et objectifs 2018-2022, la feuille de route qui en découle pour 2018 sera la suivante :

⇒ Etat des lieux de l'Agriculture de Montagne

- Diagnostic foncier
 - Etat des lieux des exploitations au niveau du foncier et des ressources fourragères
 - Impacts des MAE sur les exploitations
 - Projet sur le territoire, AFP, potentiel de réouverture, projets et attentes des collectivités, PLUI Vallée de Villé
- Diagnostic agricole
 - Etats des lieux des exploitations de montagnes
 - Dynamique actuel du territoire (Agriculture, Urbanisme, Environnement ...)
 - Devenir des exploitations des 5 à 10 ans ?

⇒ Analyse des cibles

(Demande, type de population, attentes ...)

⇒ Engager la demande de reconduction des MAE après 2020

⇒ Accompagnement technique des exploitations

- Technique herbe
- Technique viande
- Technique lait
- Accompagnement pour la mise aux normes des exploitations

⇒ Image et promotion de l'Agriculture de Montagne

- Suivi des manifestations et action annuelle (Concours Prairies Fleuries 2018, réflexion sur la faisabilité d'une nouvelle Fête de la Montagne ...)

- ⇒ Commercialisation des produits fermiers
 - Suivi des projets en cours
- ⇒ Réflexion sur la création d'un « organe local »
 - Choix des thématiques
 - Type de structures, choix des membres ...

Pistes d'actions pour 2019

- ⇒ Etat des lieux de l'Agriculture de Montagne (suite)
- ⇒ Engager la demande de reconduction des MAE après 2020 (suite)
- ⇒ Accompagnement technique des exploitations (suite)
 - Technique herbe
 - Technique lait et viande
 - Accompagnement pour la mise aux normes des exploitations
- ⇒ Promotion et image de l'Agriculture de Montagne
 - Suivi des manifestations et action annuelle (Fête de la Montagne 2019...)
 - Réflexions et refonte de la Communication de l'APFM
- ⇒ Commercialisation des produits fermiers
 - Suivi des projets en cours
 - Mutualisation des informations sur les projets de commercialisation
- ⇒ Création d'un « organe local »

CONVENTION

Avec l'ensemble des éléments évoqués ci-dessus, il est proposé de signer une nouvelle convention de partenariat qui se traduira comme suit :

- Financement d'un Poste de Conseiller Agricole (mis à disposition de l'APFM)
- Thèmes de travaux :
 - Paysage, Environnement et biodiversité
 - Valorisation des ressources fourragères
 - Valorisation des produits et plans qualité
 - Commercialisation des produits et promotion de l'Agriculture de Montagne
- Durée : 2018 – 2022 + rattrapage de l'année 2017
- Coût prévisionnel du poste : 50.000 € en 2018
- Clés de répartition financière :
 - 40 % Chambre d'Agriculture d'Alsace
 - 30% Communauté de Communes de la vallée de la Bruche
 - 30% Communauté de Communes de la vallée de Villé
- Mise en place d'un Comité de Pilotage qui validera les actions et réorientera les enjeux prioritaires s'il le juge nécessaire.
- Mise en place d'un Comité Technique qui assurera le suivi des actions et les réorientera si nécessaire.

Sur proposition de la Commission Agriculture – Environnement, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'entériner le renouvellement de la convention pour la période 2018-2022 avec les enjeux et objectifs évoqués-ci-dessus,**
- **de valider la feuille de route 2018,**
- **de participer à hauteur de 30% au financement de cette opération,**
- **de rattraper le financement à hauteur de 30% de l'année 2017,**
- **de valider les démarches engagées par le Président sur ce dossier et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire propose également aux autres partenaires de rajouter la notion « d'Adaptation aux changements climatiques » dans les enjeux de la nouvelle convention.

B.) Budget

a.) Agriculture – Bilan financier 2017 et prévisions budgétaires 2018 modifiées

La Commission Agriculture/Environnement du 04 Décembre 2017 a entériné les orientations budgétaires 2018 pour l'Agriculture. Toutefois la décision de prendre en compte le rattrapage du poste de l'APFM sur 2017, la participation moindre de la Communauté de Communes sur le concours Prairies Fleuries et l'accès numérique au livre foncier font que des ajustements du budget sont nécessaires. Ils sont caractérisés **en gras italiques** dans les tableaux ci-dessous :

Agriculture: Budget de Fonctionnement : Charges (en €)

Intitulé	Voté en 2017	Réalisations 2017	Propositions 2018
Livre foncier et carto	0,00	0,00	500,00
Soutien aux actions paysagères	1500,00	0,00	1500,00
Participation Animateur APFM	15000,00	4959,43	30000,00
Fête de la Montagne 2013	510,00	506,71	0,00
Concours Prairies Fleuries	900,00	0,00	1500,00
TOTAL	17910,00	5466,14	33500,00

Agriculture: Budget de Fonctionnement : Produits (en €)

Intitulé	Voté en 2017	Réalisations 2017	Propositions 2018
CdC Budget Général	17910,00	5466,14	33500,00
TOTAL	17910,00	5466,14	33500,00

Pas de budget d'investissement pour l'Agriculture.

La Commission Agriculture - Environnement propose à la Commission des Finances de la Communauté de Communes de valider les orientations budgétaires 2018 modifiées pour l'Agriculture.

Le Conseil Communautaire prend acte.

b.) Environnement – Bilan financier 2017 et prévisions budgétaires 2018 modifiées

La Commission Agriculture/Environnement du 04 Décembre 2017 a entériné les orientations budgétaires 2018 pour l'Environnement. Toutefois quelques ajustements sont à opérer :

Pour le fonctionnement : la participation de 2 000 € à l'EIE a été supprimée et sera inscrit au Budget Général dans le cadre de la contribution financière de la Communauté de Communes au PETR.

Pour l'investissement : il n'y pas de changement sur le budget 2018 mais des ajustements sur le compte administratif 2017 avec le paiement de factures complémentaires en fin d'année.

Ces modifications sont caractérisées **en gras italiques** dans les tableaux ci-dessous :

Environnement: Budget de Fonctionnement : Charges (en €)

Intitulé	Voté en 2017	Réalisations 2017	Propositions 2018
Sensibilisation à l'Environnement	20000,00	20000,00	20000,00
Chantier d'Insertion SAVA	20000,00	10950,00	20000,00
Giessen * GEMAPI	40000,00	40000,00	40000,00
Echo Val – Echosti'Val	500,00	0,00	0,00
Point info énergie	2000,00	0,00	0,00
Petits équipements environnementaux	2000,00	0	00,00
Interventions diverses	0,00	0,00	2500,00
TOTAL	84500,00	70950,00	82500,00

Environnement: Budget de Fonctionnement : Produits (en €)

Intitulé	Voté en 2017	Réalisations 2017	Propositions 2018
Rbst Frais SAVA:			
*Super U	0,00	0,00	0,00
*SDEA	3000,00	0,00	3000,00
CdC Budget Général	81500,00	70950,00	79500,00
TOTAL	84500,00	70950,00	82500,00

Environnement: Budget d'Investissement : Charges (en €)

Intitulé	Voté en 2017	Réalisations 2017	Propositions 2018
Acquisition Terrain (Bord. Giessen)	10000,00	2542,33	10000,00
<i>Solde travaux Giessen</i>	0,00	237,00	0,00
<i>Etude solaire sur bâtiments CdC</i>	11000,00	10788,00	0,00
Point de recharge électrique	0,00	0,00	35000,00
Reversement CdC Budget Général	28660,00	26282,00	0,00
TOTAL	49660,00	40692,00	45000,00

Environnement: Budget d'Investissement: Produits (en €)

Intitulé	Voté en 2017	Réalisations 2017	Propositions 2018
Subvention Conseil Général <i>* Travaux communes</i>	1860,00	1860,26	0,00
Subvention Agence de l'Eau <i>*Acquisition Terrain</i>	8000,00	0,00	8000,00
<i>*Travaux communes</i>	33500,00	32538,74	0,00
Subvention Région Grand Est (étude solaire)	6300,00	6293,00	0,00
Subvention Climaxtion+Advenir+TEPCV	0,00	0,00	17500,00
CdC Budget Général +FCTVA	0,00	0,00	19500,00
TOTAL	49660,00	40692,00	45000,00

La Commission Agriculture - Environnement propose à la Commission des Finances de la Communauté de Communes de valider les orientations budgétaires modifiées 2018 pour l'Environnement.

Le Conseil Communautaire prend acte

III - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'OUVERTURE DES PLIS

1.) Validation de l'avenant N° 1 du marché global de performances énergétiques (ou CREM) CAO du 13 Mars 2018

Le marché initial prévoit la mise en place d'avenants d'ajustements, afin de préciser les détails de la gestion des installations dans la phase d'exploitation.

Les modifications apportées par l'avenant n°1 sont :

- Décalage de la date de réception des travaux du 02 Janvier 2018 au 15 Janvier 2018.
- Prise en charge du contrat de fourniture d'électricité existant par le prestataire du 01 Janvier 2018 au 31 Mars 2018, facturé à l'€/l'€uro.
- Décalage de la prestation P1Electricité au 01 Avril 2018.
- Prise en charge par le prestataire du contrat de fourniture de biomasse en cours à compter du 01 Janvier 2018.
- Modification de formules de révision des postes P1 et R1, selon les nouvelles conditions d'achat d'énergie.
- Définition des conditions d'abonnement au réseau de chaleur pour les divers abonnés (Centre Nautique, MJC, Bibliothèque, Centre Administratif).
- Précision des limites de prestations des postes P2 et P3.
- Précision des modalités de facturation du contrat.
- Intégration d'un état des lieux des installations de production et de distribution de l'eau chaude sanitaire, en vue de mettre en œuvre une répartition des tâches entre le prestataire et la Collectivité, concernant la prestation de lutte contre la légionellose.
- Précision de la répartition des tâches entre le prestataire et la collectivité, concernant la livraison du bois biomasse.
- Confirmation de la prise en charge des 32 luminaires de type LED, dans le cadre de la prestation P3.
- Précision de la répartition des consommations électriques des espaces extérieurs du Centre Nautique, entre le prestataire et la collectivité.

Ce qui amène un coût TRAVAUX inchangé de 1 048 485,60 € TTC,

Et un coût d'EXPLOITATION ANNUEL qui passe de 165 891,35 € TTC à 175 464,22 € TTC, lié essentiellement à l'augmentation du coût de fourniture électrique.

Suite aux explications du Président et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres et d'Ouverture des Plis, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **valider l'Avenant n°1 du marché global de performances pour l'amélioration de la performance énergétique des installations du réseau de chaleur de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.**
- **autorise le Président à signer les pièces y afférant.**

IV - Extension de la Zone d'Activités NEUVE EGLISE, TRIEMBACH AU VAL et VILLE

1.) Acquisition de terrains

a) Achat de parcelles aux Communes de Saint-Maurice et de Triembach-Au-Val

Afin de faciliter les échanges avec les propriétaires inclus dans les périmètres concernés par l'extension de la Zone d'Activité Intercommunale et par l'implantation du nouveau poste électrique, les Communes de SAINT-MAURICE et de TRIEMBACH-AU-VAL ont été sollicitées pour la cession à la Communauté de Communes de terrains en secteur agricole leurs appartenant.

Par délibération du 20 Mars 2018, le Conseil Municipal de TRIEMBACH-AU-VAL a décidé, à l'unanimité de céder à la Communauté de Communes au prix de 40 €/are les parcelles suivantes :

Commune	Section	N° de parcelles	Surface (en ares)
Triembach-au-Val	04	223	7,53
Triembach-au-Val	09	01	16,62

Pour la Commune de SAINT-MAURICE, un accord de principe a été donné par son Maire qui soumettra la cession d'une partie de la parcelle suivante au Conseil Municipal du 06 Avril 2018 :

Commune	Section	N° de parcelles	Surface (en ares)
SAINT-MAURICE	12	65 (en partie)	27,73

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'acquérir les parcelles désignées ci-dessus et appartenant à la Commune de TRIEMBACH-AU-VAL au prix de 966,00 €,**
- **d'acquérir la partie de parcelle désignée ci-dessus et appartenant à la Commune de SAINT-MAURICE au prix de 1 109,20€,**
- **de prendre en charge les frais de géomètre et de notaire,**
- **d'imputer cette somme sur le budget Implantations Industrielles,**
- **d'autoriser le Président à faire les actes administratifs correspondants et de signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

b) Echanges de terrains avec la famille BURRUS

Après négociation,
Monsieur BURRUS Bernard domicilié 28 Rue des Prés - 67220 TRIEMBACH-AU-VAL
Madame BURRUS Danièle domiciliée 26 Rue de l'Eglise - 67220 THANVILLÉ

ont donné un accord de principe pour leur compte et pour le compte de :

Monsieur BURRUS Michel domicilié 3 Place de la Mairie - 68380 METZERAL
Madame BURRUS Martine domiciliée 117 Rue du Pdt Georges Pompidou - 59110 LA MADELEINE

de céder par échange à la Communauté de Communes la parcelle, qui se situe dans le périmètre d'extension de la Zone d'Activités, aux caractéristiques suivantes :

Commune	Section	N° de parcelles	Surface (en ares)
NEUVE- EGLISE	02	39	27,19

La valeur d'échange est de 80 €/are soit 2.175,20 €.

contre

les parcelles en cours d'acquisition par la Communauté de Communes aux caractéristiques suivantes :

Commune	Section	N° de parcelles	Surface (en ares)
TRIEMBACH-AU-VAL	04	223	7,53
TRIEMBACH-AU-VAL	09	01	16,62
SAINT-MAURICE	12	65 (en partie)	27,73

La valeur d'échange est de 40 €/are soit 2.075,20 €.

Il est proposé de réaliser cette transaction foncière avec le versement d'une soulte de 100 € à la famille BURRUS pour équilibrer la valeur de cet échange.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- ***de valider cet échange,***
- ***de verser une soulte de 100 € à la famille BURRUS pour équilibrer la valeur de l'échange,***
- ***d'imputer cette somme sur le budget Implantations Industrielles,***
- ***d'autoriser le Président à faire les actes administratifs correspondants ou de solliciter un notaire,***
- ***de prendre en charge les frais de notaire si nécessaire,***
- ***d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.***

V - FINANCES

1.) Budgets Primitifs 2018

M. Roland **MANGIN** présente en détail les propositions de dépenses et de recettes des différents services, ainsi que la vue d'ensemble qui se présente comme suit :

a) <u>SERVICES GENERAUX</u>	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	6.585.950,00	6.585.950,00
Section d'investissement	4.174.944,00	4.174.944,00
b) <u>IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES</u>	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	218.257,00	218.257,00
Résultat d'investissement	271.927,00	271.927,00
c) <u>ZAIM</u>	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	500.703,00	500.703,00
Section d'investissement	497.203,00	497.203,00
d) <u>ORDURES MENAGERES</u>	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1.518.544,00	1.518.544,00
Section d'investissement	7.593,00	7.593,00

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire approuve à 35 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENSION, l'ensemble des Budgets Primitifs 2018.

2.) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Président rappelle que l'ensemble des subventions débattues et proposées par les différentes Commissions et soumises au Conseil Communautaire du 23 Février dernier, ont pu être inscrites dans les budgets correspondants.

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire décide de valider, à l'unanimité, l'ensemble des propositions émises lors de la réunion du 23 Février 2018.

- **MJC LE VIVARIUM : fonctionnement des sections et animations**

La demande de subvention 2018 pour le fonctionnement des sections et animations MJC reste identique à 2017. Elle s'élève à 94.000 € répartis comme suit :

Fonctionnement général de la MJC	41.000 €
Animation culturelle : cinéma	9.500 €
Animation culturelle : spectacle vivant	12.500 €
Ecole de musique	31.000 €
TOTAL	94.000 €

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'inscrire une somme de 94.000 € au BP 2018 pour le fonctionnement des sections et les animations culturelles de la MJC le Vivarium.

- **PAEJ : Point d'Ecoute et d'Information Jeunes**

La permanence du PAEJ de Villé qui fonctionne actuellement sur 10H est toujours très fréquentée. Les permanences ont lieu le Mardi de 13H30 à 17H30 et le Vendredi de 10H00 à 18H00 à la MJC.

Ce sont surtout des situations de mal-être qui poussent les jeunes à se rendre au PAEJ : séparation des parents, vécus familiaux difficiles, deuils, ...

La psychologue note de plus en plus de demandes des jeunes même avant 11 ans mais le public reste les 11-25 ans. Le collège, les médecins, la Mission Locale, l'Espace Ados sont les partenaires qui orientent les jeunes vers le PAEJ. Il est reconnu sur le Territoire.

Pour 2018, la demande reste identique soit une participation de 12.000 €.

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire décide d'inscrire, à l'unanimité, une somme de 12.000 € au BP 2018 pour le fonctionnement du PAEJ.

- **FESTIVAL DECIBULLES**

La 25^e édition aura lieu les 13, 14 et 15 Juillet. Le budget prévisionnel devrait atteindre les 1.300.000 € pour cette Edition anniversaire avec des évolutions et des surprises pour les festivaliers. L'objectif est de conserver la taille humaine du Festival.

La demande de subvention à la Communauté de Communes reste identique soit 20.000 € pour 2018.

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'inscrire une somme de 20.000 € au BP 2018.

- **OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS ET DE LA CULTURE**

- Trail du Wurzel : l'édition 2018 aura lieu le 22 Avril 2018 avec les 3 courses habituelles (54 km, 24 km et 12 km) et comme objectif 1 000 participants.

- Festival Aux Chœurs de l'Eté : 3 concerts sont à nouveau programmés cet été :

Vendredi 08 Juin : CONVIVENCIA à l'Eglise de DIEFFENBACH-AU-VAL

Vendredi 15 Juin : PAPYROS'N à l'Eglise BREITENAU

Dimanche 22 Juillet : Les CHŒURS du MONDE (Québec) avec la Chorale Battements d'Choeur à l'Eglise de VILLE.

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'inscrire une somme de 5.000 € au BP 2018 pour l'organisation de ces deux manifestations.

- **AIDE AUX CLUBS SPORTIFS**

Il s'agit d'une aide de 25,- € par licencié de moins de 18 ans versée aux clubs sportifs à vocation intercommunale.

En 2017, elle s'élevait à 14.575 €.

Pour 2018, les montants demandés sont les suivants :

ASSOCIATION	NBRE DE JEUNES	MONTANT €
TENNIS CLUB Vallée de Villé	29	725.00
BASKET CLUB Vallée de Villé	90	2250.00
VALLEE DE VILLE HANDBALL	35	875.00
Association « LA STEIGEOISE »	35	875.00
MJC LE VIVARIUM		
- JUDO	74	1850.00
- NATATION	46	1150.00
- BADMINTON	25	625.00
- TENNIS DE TABLE	1	25.00
TWIRLING BATON MAISONSG.	25	625.00
ACL THANVILLE	21	525.00
SKI club de BREITENBACH	48	1200.00
DISPOSITIF FOOT (catégories U11 -U13 - U15)		
- Entente SPB/ Triembach	80	2000.00
- SC Maisongoutte	70	1750.00
TOTAL	579	14 475.00

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'inscrire une subvention de 14.475 € au BP 2018 dans le cadre de l'aide aux clubs.

- **GRATIFICATION POUR RESULTATS SPORTIFS**

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'allouer une gratification pour tout podium National, Régional ou Départemental pour les jeunes des clubs de la Vallée affiliés à une Fédération et décide l'inscription d'une ligne de 1 000 € au BP 2018.

- **COLLEGE : UNSS**

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'allouer une aide de 5 € par sportif au Collège de Villé au titre de l'UNSS, avec un plafond de 800 €.

- **COLLEGE : VOYAGE SCOLAIRE**

Le collège a sollicité la Communauté de Communes pour une aide au financement des voyages scolaires des collégiens, ceci pour éviter les demandes d'aides aux Communes.

La proposition est de prendre en charge 3 € par participant par jour pour les voyages d'au moins 5 jours. Les demandes seront à déposer entre Septembre et Novembre pour l'année suivante et ne peuvent pas être cumulées avec des aides communales.

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'allouer une aide de 3 € par participant et par jour pour les voyages scolaires d'au moins 5 jours (plafond 2 500 €) qui ne bénéficient pas d'aides des Communes, et décide d'inscrire ce montant au BP 2018.

- **ORGANISATION D'UN SPECTACLE POUR LES SCOLAIRES**

En 2017, le spectacle « Le Phare des Sirènes » mis en scène par un comédien professionnel a été proposé aux écoles primaires et au collège à la MJC. Environ 350 jeunes y ont participé. L'objectif est de reconduire une telle action en 2018.

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'inscrire une somme de 1 000 € au BP 2018 dans le cadre de l'organisation d'un spectacle pour les scolaires.

- **TRANSPORT POUR LES ECOLES**

La Communauté de Communes finance un transport par an pour les 18 écoles de la Vallée et un transport supplémentaire pour aller à la Médiathèque.

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, cette proposition et décide l'inscription d'une ligne de 3 000 €.

- **SUBVENTION CLUB VOSGIEN**

Le Club Vosgien perçoit, chaque année, une aide 1 200 € pour l'entretien et le balisage des 380 kms de sentiers.

Pour 2018, la Commission propose de demander au Club Vosgien de baliser également les circuits VTT comme cela se pratique dans les Communautés de Communes voisines (les balises et les clous seront fournis par la Communauté de Communes).

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de reconduire la subvention de 1 200 € au Club Vosgien et demande que les circuits VTT soient également balisés par l'Association.

- **CONSEIL INTERCOMMUNAL DES JEUNES**

Après une année de fonctionnement, le CIJ rassemble une dizaine de jeunes. Pour les aider à mener des actions, les élus ont décidé de recruter deux jeunes en service civique, via l'Association Unicités, pour une mission de 8 mois. Les jeunes interviennent également à l'EHPAD pour des missions d'animation.

Les objectifs du CIJ pour 2018 sont :

- Découverte des sources et la gestion de l'eau
- Connaissance du Territoire : opération « Prairies Fleuries » et découverte des enjeux agricoles.

La demande de subvention pour 2018 est la suivante :

- 1 500 € pour les actions à mener

- 1 600 € pour la participation à Unicités, l'Association qui assure la mission d'intermédiation entre les services civiques, la Communauté de Communes et l'Ehpad.
- 1 296 € de frais de mission pour les deux jeunes en service civique (108 € par mois et par jeune, 80 % étant pris en charge par l'Etat).

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'allouer une aide de 1 500 € pour les actions du Conseil Intercommunal des Jeunes, de verser 1 600 € à Unicités pour la mission d'intermédiation et 1 296 € pour les frais de mission des deux jeunes en service civique.

• **RECAPITULATIF DES ACTIONS ET SUBVENTIONS ATTRIBUEES**

INTITULE	REALISATIONS 2017	PREVISIONS 2018
MJC : Fonctionnement des sections et des animations	94 000,00	94 000,00
PAEJ : Point d'accueil et d'Ecoute Jeunes	11 458,00	12 000,00
Subvention DECIBULLES	20 000,00	20 000,00
OISC (subv. Trail + festival)	5 000,00	5 000,00
Aide aux clubs (licences jeunes)	14 575,00	15 000,00
Gratification aux résultats	400,00	1 000,00
Collège (UNSS)	800,00	800,00
Collège (Voyage scolaire)	2 370,00	1 565,00
Spectacle (école + collège)	1 005,00	1 000,00
Transports des écoles	600,00	3 000,00
Club Vosgien (entretien sentiers)	1 200,00	1 200,00
Actions Conseil Intercommunal des Jeunes	310,57	1 500,00
Participation Unicités pour jeunes en service civique	-	1 600,00
Frais de mission 2 jeunes en service civique	432,00	1 296,00
TOTAL	154 955,57	158 961,00

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire d'inscrire, à l'unanimité, la somme de 158.961 € au BP 2018 au titre de la VIE ASSOCIATIVE.

En outre, la Commission des Finances propose l'inscription d'une subvention de

- 115.500,- € au titre des allocations pour l'évacuation des eaux pluviales (C/6284)
 - 147.700,- € de subvention d'exploitation exceptionnelle au budget d'eau potable (C/6743)
- Soit un total de 263.200,- € à verser au SDEA.

- 105.000,- € de subvention à l'Office de Tourisme du Commerce et de l'Artisanat du Val de Villé (OTCAVV), pour les frais de personnel (C/6574)

- 36.700,- € de remboursement à l'OTCAVV concernant les frais de salons, promotions, d'impression de documents touristiques, ainsi que les animations économiques et touristiques. Les actions seront préfinancées par l'OT puis remboursées par la communauté de Communes sur présentation des justificatifs, une fois par trimestre (à affecter en fonction de la nature des dépenses).

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, l'inscription de ces subventions au BP 2018.

3.) FISCALITE

La Commission des Finances, propose l'augmentation des taux de la fiscalité de 1.00 % selon la proposition qui avait été faite lors de la réunion du Conseil Communautaire du 23 Février 2018, lors du débat d'orientations budgétaires

	Taux 2018	Taux 2018
Taxe d'Habitation	11.46	11.57
Taxe Foncière Bâti	5.25	5.30
Taxe Foncière Non Bâti	46.08	46.54
Cotisations Foncières des Entreprises	21.19	21.40

Sur proposition de la Commission des Finances, Le Conseil Communautaire approuve à 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, cette augmentation (dans la limite des taux autorisés).

4.) PERSONNEL

a) Création d'un poste d'Adjoint Administratif Caissière au Centre Nautique

Le Président propose la création d'un poste d'Adjoint Administratif faisant fonction de Caissière au Centre Nautique Aquavallées, à Temps Non Complet pour une durée hebdomadaire de 19H30 du 1er Avril au 30 Juin 2018.

L'agent sera rémunéré sur la base du 2ème échelon, Indice Majoré 326

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, cette création de poste.

5.) ADMISSION EN NON VALEURS

Sur demande de la Trésorerie, le Président propose l'admission en non-valeur d'une série de créances concernant les redevances Ordures Ménagères, pour un montant total de 3.700,85 € dont :

- 3.208,42 en non valeur au compte 6541 et
- 492,43 (liquidations judiciaires avec insuffisance d'actif) au compte 6542.

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de l'ensemble de ces créances.

VI. URBANISME

1.) Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de NEUVE- EGLISE : Bilan de la concertation

Le Conseil Communautaire

- Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants, R.153-15, L.300-6, L.153-54 et suivants ;
- Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L.121-15-1 à L.121-20 ;
- Vu la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme relative au projet de création d'un accueil périscolaire ;
- Vu la délibération d'intention en date du 20/10/2017 précisant les modalités de la concertation préalable, publiée en date du 15/11/2017 sur le site de la Préfecture ;
- Vu la concertation préalable organisée à l'initiative Communauté de Communes ;
- Vu l'arrêté en date du 22/01/2018 précisant les dates de la concertation préalable ;
- Vu le dossier et le bilan de la concertation ;

Entendu l'exposé du Président :

- qui présente au Conseil Communautaire le bilan de la concertation :

La concertation a été ouverte du 12 au 26 Février 2018 inclus. L'ensemble de la population a pu s'exprimer sur le projet d'accueil périscolaire. L'ensemble du dossier (volet projet, volet mise en compatibilité et évaluation environnementale) a été tenu à la disposition du public en Mairie et à la Communauté de Communes ainsi que sur les sites internet de la Commune et de la Communauté de Communes.

Deux observations ont été recensées : l'une a été écrite dans le registre de concertation en mairie de Neuve-Eglise et l'autre a été envoyée par courrier électronique au Président de la Communauté de Communes.

La première observation est commune à quatre riverains du projet de périscolaire et la seconde a été formulée par l'un des riverains de la première.

Les observations émises portent sur les conséquences induites par le projet de périscolaire en matière de circulation, stationnement, nuisances sonores, pollution, environnement, cadre de vie, proximité du nouvel équipement. Des questions relatives au programme et au coût du projet sont aussi soulevées.

Les observations et réponses apportées n'entraînent pas de d'évolution du projet de déclaration de projet.

Considérant que :

Le bilan de la concertation dont il ressort que les observations et réponses apportées n'entraînent pas d'évolution du projet de déclaration de projet.

Après avoir délibéré sur le bilan de la concertation, le Conseil Communautaire, par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

TIRE le bilan de la concertation (joint en annexe à la présente délibération)

DIT QUE :

- **La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Sélestat-Erstein et transmise pour information à Monsieur le Maire de la Commune de Neuve-Eglise ;**

INFORME QUE :

- **La présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et à la Mairie de Neuve-Eglise conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales ;**
- **La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et de la Commune de Neuve-Eglise en application de l'article Article L121-16-1 du code de l'environnement.**
- **Le bilan de la concentration est tenu à disposition du public au siège de la Communauté de Communes aux heures habituelles d'ouverture au public et publié sur le site internet de la Communauté de Communes.**

VII - Syndicat d'Electricité et Gaz du Rhin

1.) Présentation du Rapport d'Activités 2017 du Syndicat

En application des dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales le rapport d'activité 2017 et le Compte Administratif 2017, doit être validé par les collectivités membres de ce Syndicat

Les principales activités menées en 2017 sont :

- l'élection du Président, des Vices-Présidents et des membres du Bureau Syndical,
- l'adhésion au Syndicat de la Ville de Héringue, pour une partie de son territoire,
- le contrôle des concessions d'électricité et de gaz,
- le reversement aux Communes de la redevance d'investissement R2,
- les travaux environnement 2017 au titre de l'article 8, financés par Enedis,
- les déplacements d'ouvrages basse et moyenne tensions financés par le Syndicat sur ses fonds propres,
- l'enfouissement des lignes électriques basse et moyenne tensions financés par le Syndicat sur ses fonds propres,

- la convention de cofinancement de travaux 20.000 volts entre le Syndicat et Enedis ,
- le programme de mise en valeur des cabines hautes remarquables,
- la délégation de service public gaz pour 2017 pour les Communes de Niederentzen et Oberentzen,
- la convention entre le Syndicat et Enedis pour l'accompagnement du programme de résorption des coupes-circuits principaux des réseaux en toiture pour la période 2018-2020,
- le protocole entre le Syndicat, Enedis, la Ville de Mulhouse et la M2A pour la modernisation des réseaux électriques de la Ville de Mulhouse pour la période 2018-2020,
- l'avenant N°6 au contrat de concession avec Enedis et convention d'application de son article 8 pour la période 2018-2020,
- l'adhésion à l'Entente Grand Est.

En ce qui concerne le Compte Administratif 2017 celui-ci se récapitule comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	7.058.759,18 €	Solde 2017 :
	Recettes	8.369.203,40 €	
	Report 2016	1.533.917,11 €	

Investissement	Dépenses	1.409.233,14 €	Solde 2017 :
	Recettes	1.139.529,24 €	
	Report 2016	- 895.860,17 €	

Après les explications données par le Président, le Conseil Communautaire approuve par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, le rapport d'activité 2017 et le Compte Administratif 2017 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Personne n'ayant plus de question à poser, le Président clôt la séance.



**LE PRESIDENT
Maire de Saint-Maurice**

Jean-Marc RIEBEL

PLU de NEUVE- EGLISE/DP – Note de synthèse

Rappel du calendrier

- 20 octobre 2017: Délibération de déclaration d'intention du Conseil Communautaire
- 12 au 26 février 2018 : Concertation préalable conduite en mairie et à la communauté de communes
- 19 février 2018 : Réunion d'examen conjoint

Les motifs de la déclaration de projet (Délibération de déclaration d'intention) :

Lors de la séance du 20 octobre 2017, le Conseil Communautaire de la Vallée de Villé a décidé d'engager une procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU de Neuve-Eglise pour la création d'un accueil périscolaire présentant un caractère d'intérêt général pour plusieurs raisons :

- Le projet propose d'accueillir une cinquantaine d'enfants de trois à onze ans, le matin, le midi et le soir. Il s'inscrit dans les volontés affirmées de la commune d'une part de créer des conditions favorables à l'accueil de la population et d'autre part de renforcer l'offre en matière d'équipements publics et de services à la population. Ces objectifs sont inscrits dans les orientations générales du PADD du PLU de Neuve-Eglise approuvé le 26 avril 2011.
- Avec une population de 629 habitants en 2014, la commune de Neuve-Eglise accueille 115 ménages avec un ou plusieurs enfants (couple ou famille monoparentale). 99 personnes sont âgées de moins de 15 ans.
- Avec une population de 315 habitants en 2014, la commune de Breitenau accueille quant à elle 60 ménages avec un ou plusieurs enfants (couple ou famille monoparentale). 67 personnes sont âgées de moins de 15 ans.
- Comme à l'échelle de la communauté de communes, la part et la progression des jeunes couples avec enfants sont importantes, ce projet répondrait aux demandes formulées par les familles.
- Par ailleurs, l'implantation du périscolaire à l'arrière de la salle des fêtes offre quelques avantages : terrain communal, proximité du parking, facilité de mettre les locaux aux normes d'accessibilité, proximité avec la salle des fêtes qui permet une mutualisation ponctuelle des deux structures (locaux, chaufferie, etc.). Les bâtiments du périscolaire sont distincts de ceux de la salle des fêtes pour le confort des enfants et les facilités et la cohérence d'utilisation.
- Le projet permet ainsi à la commune de proposer un nouveau mode de garde pour les enfants de trois à onze ans à proximité du projet de création d'une nouvelle école dans l'objectif d'offrir une unité de lieu et un ensemble cohérent sur le moyen terme.

La mise en compatibilité du plan local d'urbanisme communal est soumise à évaluation environnementale en raison de la présence sur le ban communal du site Natura 2000 « Val de Villé et Ried de la Schernetz/directive Habitats, Zone Spéciale de Conservation ».

La délibération de prescription énonce donc l'organisation d'une concertation préalable durant 15 jours.

Motifs et considérations qui justifient le caractère d'intérêt général du projet

Le projet est un projet d'intérêt général car il profitera aux familles avec des enfants de trois à onze ans des communes de Neuve-Eglise/Hirtzelbach et Breitenau. La garde des enfants scolarisés par les assistants maternels ne répond pas à l'ensemble des besoins de la population:

- Elle est insuffisante pour l'actuelle population en raison de nouvelles constructions et de nouveaux arrivants qui ont (ou auront) des enfants
- Elle ne permet d'attirer de nouveaux ménages avec de jeunes enfants

Le nouveau bâtiment permettra d'offrir aux enfants de Neuve-Eglise/Hirtzelbach et Breitenau un accueil de loisirs sur les temps périscolaires, inexistant aujourd'hui.

Les équipements publics tels que les bâtiments pour les accueils de loisirs sans hébergement sont par définition des équipements d'intérêt général : ils peuvent difficilement être créés et pris en charge par le secteur privé. Il incombe aux communes d'assurer la construction et l'entretien de ces bâtiments. De plus, certaines communautés de communes, comme celle de la Vallée de Villé ont pris la compétence facultative « petite enfance et jeunesse ». Elles ont donc en charge le personnel et la gestion du périscolaire.

Les équipements publics de ce type permettent notamment à chaque enfant de pratiquer des activités récréatives, d'initiation ou de découvertes complémentaires au projet d'école auprès d'un personnel qualifié dans des locaux adaptés¹. C'est un lieu d'émulation et de partage contribuant à bien amorcer la vie en société.

Mise en compatibilité du PLU

La réalisation du projet nécessite l'évolution du PLU sur les points suivants :

- La modification du zonage a pour objet de rendre ce secteur Aa apte à recevoir des constructions et équipements publics. Il est reclassé en zone UAa
- La modification du tableau des surfaces dans le rapport de présentation
- La modification de l'illustration page 14 du PADD mettant en évidence des limites d'entrée de ville à maintenir et des limites à créer.
La limite « à maintenir » localisée après la salle des fêtes et la limite « à créer » au niveau du lotissement sont décalées à l'ouest de la voie d'accès à l'accueil périscolaire depuis la route départementale 97.

¹ Source : Fiche technique du Ministère des Sports et de la Jeunesse et de la CAF, décembre 2014

PLU de NEUVE- EGLISE – Bilan de la concertation

Durant l'élaboration du projet et avant l'enquête publique, il convient de mener une concertation et d'en tirer le bilan. Elle a été ouverte du 12 au 26 février 2018 inclus. L'ensemble de la population a pu s'exprimer sur le projet d'accueil périscolaire. L'ensemble du dossier (volet projet, volet mise en compatibilité et évaluation environnementale) a été tenu à la disposition du public en mairie et à la communauté de communes ainsi que sur les sites internet de la commune et de la communauté de communes. Il a fait l'objet d'observations écrites par le biais de courriers adressés à l'attention du Président de la communauté de communes ou par mention dans les registres tenus à cet effet.

Communication :

Une communication régulière a été réalisée par le canal des médias :

- 3 articles parus dans le bulletin municipal (en octobre 2016, en avril 2017 et en décembre 2017).
- 3 mentions dans l'éditorial du Maire (octobre 2016, décembre 2016 et juin 2017)
- 1 article dans la presse locale (DNA du 10 janvier 2018)

De plus, un panneau de concertation a été exposé en mairie et à la communauté de communes durant les 15 jours de concertation.

Registre de concertation

Des registres de concertation ont été tenus et laissés à disposition du public pendant les heures d'ouverture de la mairie et de la communauté de communes. Au 26 février 2018 au soir, 2 observations ont été recensées.

L'une a été écrite dans le registre de concertation en mairie de Neuve-Eglise et l'autre a été envoyée par courrier électronique au président de la communauté de communes.

La première observation (1) est commune à quatre riverains du projet de périscolaire et la seconde (2) a été formulée par l'un des riverains de la première.

Les demandes et les réponses formulées dans le registre de concertation ou par courrier sont résumées dans le tableau ci-après.

Observations formulées	Réponses de la communauté de communes
Circulation, stationnement	
Circulation extrêmement dangereuse en raison de la priorité à droite (1)	La commune suivra les recommandations formulées par le Département, à savoir : déplacement du panneau d'entrée d'agglomération de 25 mètres et interdiction de création d'un autre accès sur la voirie départementale.
Absence de parking entraînant le stationnement aux alentours (1)	Le programme du projet de périscolaire comprend 4 nouvelles places de stationnement dédiées dont 2 pour les

	personnes à mobilité réduite.
Projet de périscolaire ne règle pas les problèmes de stationnement du week-end liés à l'occupation de la salle des fêtes (1)	Le projet de périscolaire et la salle des fêtes sont deux structures indépendantes. Les questions liées au stationnement sont gérées indépendamment.
Nuisances la semaine par le périscolaire et le week-end par la salle des fêtes (1)	Le périscolaire est ouvert en journée de manière discontinue (7h30-9h30, 11h30-13h30 et 15h30-18h30). Une fermeture annuelle en août est prévue.
Disparition de 50 places de stationnement pour la salle des fêtes par le projet de périscolaire. Interrogation sur le rôle de la gendarmerie. (2)	Le rôle de la gendarmerie ne relève pas de la compétence de la communauté de communes.
Interdiction de stationner et de s'arrêter sur le trottoir non respectée dans la commune. (2)	Le programme du projet de périscolaire comprend 4 nouvelles places de stationnement dédiées dont 2 pour les personnes à mobilité réduite. Il n'a pas pour objet de gérer le stationnement ou arrêt sur le trottoir.
Nuisances sonores et pollution	
Nuisances sonores et pollution induites par 100 véhicules déposant les enfants. (2)	Les enfants seront déposés le matin et recherchés le soir individuellement. Les autres trajets seront pris en charge par le bus de ramassage scolaire.
Horaires de fonctionnement très étendus	Les horaires de fonctionnement correspondent aux horaires des autres périscolaires existants. Ils permettent aux parents de concilier vie de famille et vie professionnelle.
Environnement, cadre de vie	
Détérioration de l'environnement (1)	Le projet est situé dans le prolongement d'une zone déjà urbanisée et correspondant aujourd'hui à un espace artificialisé (parking et terrain de sport). L'étude environnementale réalisée par le bureau d'études OTE conclut en l'absence d'incidence sur l'environnement.
Vue actuelle depuis l'habitation modifiée par le projet de périscolaire (1)	Le projet se situant sur la partie est des terrains, la vue actuelle ne sera pas modifiée.
Dévalorisation des constructions avoisinantes (1)	La possibilité d'accueil périscolaire est un atout pour la commune. Ce mode de garde est très recherché par les jeunes parents envisageant de s'installer sur la commune.
Proximité des équipements	
Interrogations sur les déplacements des enfants du fait de l'éloignement entre le	Les enfants seront déposés le matin et recherchés le soir individuellement.

périscolaire et l'école. (2)	Les autres trajets seront pris en charge par le bus de ramassage scolaire.
Programme du projet	
Architecture désuète et standardisée (1)	L'architecture du bâtiment a été validée par l'Architecte des Bâtiments de France (accord assorti de prescriptions). Des aménagements sont prévus : conservation du talus végétal en limites nord et sud, muret non visible depuis le lotissement recouvert de plantes grimpantes de type lierre, revêtement en zinc similaire sur la façade est du bâtiment et sur la toiture, etc.
Bâtiment plus vaste que la salle des fêtes (1)	La superficie du bâtiment projeté répond à un projet de programme d'un accueil périscolaire : activités pour les différents groupes d'âge, restauration, sanitaires, administration, espace de circulation, locaux de services et techniques, etc.
Projet gigantesque et en tôle à côté de la salle des fêtes. (2)	La superficie envisagée du projet répond au programme d'un accueil périscolaire : activités pour les différents groupes d'âge, restauration, sanitaires, administration, espace de circulation, locaux de services et techniques, etc. La façade est et la toiture auront le même revêtement en zinc.
Impact sur la rue de la hauteur total du bâtiment (5 m 94) (1)	La hauteur du bâtiment correspond à une hauteur actuellement autorisée en zone UAa (« 7m » pour les bâtiments à usage principal d'habitation ou d'activités et « non réglementée » pour les bâtiments à usage d'équipement collectif).
Coût du projet	
Frais de fonctionnement très élevé (1)	Les frais de fonctionnement seront assurés par la communauté de communes. Ils correspondent aux frais inhérents à ce type de structure. Ce nouvel équipement périscolaire répond à des enjeux d'aménagement du territoire pour la vallée de Villé.

D'une manière générale, la concertation a été mise en œuvre par la municipalité et l'intercommunalité de manière à associer la population et à faire partager le projet d'accueil périscolaire.

Il ressort du bilan de la concertation que quelques observations ont été formulées par la population. Celle-ci adhère globalement au projet d'accueil périscolaire. Ses traductions réglementaires dans le PLU n'ont pas été remises en cause.